## LES MOLLETTES

# REGLEMENT CANTINE / GARDERIE PERISCOLAIRE 2022-2023



(À conserver par les parents)

# Contact : Séverine COMPAGNO, responsable cantine et garderie : 06.64.54.27.08

Le présent dossier d'inscription devra être retourné à la mairie, accompagné des pièces suivantes :

- Fiche individuelle de renseignements complétée et signée
- Inscription cantine/garderie complétée et signée
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation de soins complétée et signée.

Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet.

#### **Cantine**

Pour l'année scolaire 2022/2023 les repas seront livrés par VACAVANT TRAITEUR.

Prévoir des bottes en plastique et un imperméable pour les jours de pluie et un chapeau ou une casquette pour les jours où il fait soleil (surtout en fin d'année scolaire).

#### Garderie

Le matin les enfants doivent être accompagnés auprès de la responsable de la garderie.

Les enfants doivent apporter un goûter et une boisson pour le soir.

### **ARTICLE 1 - HORAIRES**

Garderie: lundi, mardi, jeudi et vendredi le matin de 7h30 jusqu'à l'ouverture de la classe, le soir de la sortie de la classe jusqu'à 18h30. Il est impératif que les parents respectent l'horaire défini. Chaque retard, après 18h30 sera facturé 4€. 3 retards entraineront l'exclusion du service.

Cantine: lundi, mardi, jeudi et vendredi

Attention : la rentrée étant échelonnée le jeudi 01 septembre 2022, il n'y aura pas de cantine ce jour-là. Début de la cantine le vendredi 02 septembre 2022.

#### **ARTICLE 2 – LIEU D'ACCUEIL**

L'accueil a lieu:

- **Cantine**: salle polyvalente le lieu changera à l'ouverture du Restaurant Scolaire en construction attenante à l'école.
- Garderie : école maternelle, local garderie

Le matin, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte jusqu'au local de la garderie.

Le soir, si les enfants sont dans la cour, les parents doivent se présenter au portail et la responsable cantine garderie amène l'enfant. Le portail reste fermé pour des raisons de sécurité.

# <u>ARTICLE 3 – CONDITIONS D'INSCRIPTION</u>

#### Cantine

Pour toute inscription il est obligatoire de fournir l'ensemble du dossier d'inscription.

Les inscriptions se font <u>exclusivement par écrit</u>, soit à l'année pour les enfants qui mangent régulièrement, au mois (inscription à remettre avant le dernier mercredi du mois) ou occasionnellement (inscription à remettre au plus tard le **jeudi matin avant 8h30** de la semaine précédente.) Les inscriptions sont à remettre à la responsable cantine garderie, au secrétariat de la Mairie ou par mail à mairie@lesmollettes.com

Toutes les modifications ou les inscriptions occasionnelles se feront <u>uniquement par écrit</u> le jeudi précédent au plus tard, avant 8h30 auprès de la responsable cantine garderie ou par mail à <u>mairie@lesmollettes.com</u>

Inscription lors des vacances scolaires et jour férié : les inscriptions sont à remettre le jeudi AVANT les vacances scolaires pour la rentrée, soit au plus tard (sauf rentrée de septembre, avant le 15 août 2022)

Pour la rentrée des Vacances d'automne : jeudi 20 octobre 2022 Pour la rentrée des Vacances de Noel : jeudi 15 décembre 2022 Pour la rentrée des Vacances d'Hiver : jeudi 20 février 2023 Pour la rentrée des Vacances de Printemps : jeudi 06 avril 2023

Pour la semaine après le jeudi de l'ascension (férié) : mardi 16 mai 2023

#### Garderie

Pour toute inscription, il est obligatoire de fournir l'ensemble du dossier d'inscription. Les inscriptions se font auprès de la responsable cantine garderie aux heures d'ouverture de la garderie, **par écrit** (inscription à transmettre à la responsable de la garderie, ou par SMS au 06.64.54.27.08 ou par mail à mairie@lesmollettes.com

Pour la rentrée scolaire de septembre 2022, veillez à inscrire votre enfant avant

<u>le lundi 15 août dernier délai.</u>

A défaut d'inscription, votre enfant ne pourra être accueilli le vendredi 2/09 (semaine de la rentrée)

## **ARTICLE 4 – ANNULATION D'UNE INSCRIPTION**

#### **Cantine**

En cas d'absence, le repas sera facturé. (Les sorties scolaires, les grèves des équipes enseignantes ne sont pas concernées par cette disposition).

Lorsque les parents récupèrent leur enfant alors que celui-ci est inscrit à la cantine, le repas reste dû.

En cas d'absence imprévue d'un enseignant, les repas commandés pour les enfants inscrits à la cantine (que nous ne pourrons annuler auprès du traiteur) seront facturés.

En cas d'absence prolongée, vous devez prévenir par SMS au 06.64.54.27.08 ou par mail à mairie@lesmollettes.com <u>ET</u> fournir un **justificatif** (médical...) **dans les 48 heures**. <u>Dans ces conditions</u>, les repas que <u>nous pourrons</u> annuler auprès du traiteur, ne seront pas facturés.

## Garderie

Une inscription ou annulation d'inscription doit se faire <u>par écrit</u> auprès de la responsable cantine garderie, soit par SMS au 06.64.54.27.08. Tout passage non annulé sera facturé.

#### **ARTICLE 5 – SANTE DE L'ENFANT**

Nous vous demandons de nous informer de toute spécificité médicale relative à votre enfant (allergies, contre-indications...). <u>Aucun traitement médical n'est administré.</u>

Lors des inscriptions, ou à sa survenance, tout problème de santé, traitement médical, etc... doit être signalé, ainsi que toutes recommandations, observations ou régime particulier. Les allergies à certains aliments et problèmes de santé sont prises en compte sur justificatif médical et nécessitent **OBLIGATOIREMENT** la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), dès la rentrée scolaire. Le PAI se formalise par un contrat écrit entre le directeur de l'école, l'enseignant, le médecin scolaire, la famille et la responsable cantine garderie.

## **ARTICLE 6 – TARIFS**

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal et révisés chaque année. Pour 2022/2023 les tarifs sont les suivants :

- Garderie matin : 2,50€ le passage (quel que soit le temps passé)
- *Garderie soir*: 2,50€ le passage (quel que soit le temps passé)
- *Cantine*: 5.00€ le repas.

#### **ARTICLE 7 – FACTURATION**

La facturation se fait mensuellement. Les factures se règlent au Trésor Public.

# Article 8: retards

Il est impératif que les familles respectent les horaires définis.

Pour la garderie :

- → Chaque retard au-delà de 18h3o sera noté et facturé 4 euros supplémentaires
- → Trois retards entraineront l'exclusion du service.

## **ARTICLES 9 – DISCIPLINE**

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) a mis en place une charte de bonne conduite commune aux trois écoles. Elle fixe les règles de fonctionnement de la garderie et de la cantine qui comprennent une exclusion en cas de non-respect de ces règles et de trois avertissements consécutifs. **Cette charte est annexée au dossier d'inscription, merci de la lire avec votre enfant.** 

- Avoir un langage correct
- Etre poli, respectueux vis-à-vis du personnel et des autres enfants
- Respecter et partager la nourriture
- Respecter le matériel mis à disposition

En cas de manquements répétés d'un enfant à l'une de ces règles, le personnel de service le signalera à la Mairie de Les Mollettes qui décidera de la sanction. Celle-ci peut aller jusqu'à l'exclusion. Les parents seront avertis par courrier.

Une « fiche de comportement » est remplie par la responsable cantine garderie chaque semaine et mise dans le cartable de l'enfant. L'équipe d'encadrement est à la disposition des parents pour en parler.

La Mairie se réserve le droit de se retourner contre les responsables légaux de l'enfant qui aura détérioré du matériel.

## **ARTICLES 10 – OBLIGATION DES FAMILLES**

Le dossier d'inscription devra être déposé en mairie accompagné impérativement des pièces à fournir. <u>Tout</u> <u>dossier incomplet ne sera pas pris en compte</u>.

Le dossier d'inscription est à transmettre à la mairie le jeudi 11 août 2022 au plus tard et en cours d'année pour tout nouvel arrivant.

Aucun dossier d'inscription n'est accepté par téléphone, ni reconduit d'une année sur l'autre, cela dans le but d'éviter toute contestation d'inscription.

Tout changement d'adresse ou de situation familiale devra être communiqué par les parents sur mairie@lesmollettes.com

# **ARTICLE 11 – REVISION**

Le Conseil Municipal se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Le Maire - J.C NICOLLE

# FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS 2022/2023

ENFANT:					
NOMPRENOM					
DATE DE NAISSANCE : GARCON 🗆 FILLE 🗀 CLASSE					
LES PARENTS / Responsables légaux					
Situation familiale : Marié(e)□ Vie maritale □ Célibataire□ Veuf(ve) □ Divorcé(e)□					
PERE/Responsable légal	MERE//Responsable légal				
Nom/prénom :	Nom/prénom :				
Adresse complète :	Adresse complète :				
<b>Téléphone</b> où l'on peut vous joindre	<b>Téléphone</b> où l'on peut vous joindre				
Domicile	Domicile				
Portable	Portable				
Travail	Travail				
Email :	Email :				
Santé de l'enfant : indiquer toute information concern indications, PAI):	<b>5</b> ·				
Qualité du signataire :					
Date :	Signature :				

# **INSCRIPTION CANTINE 2022-2023**

Jours de fonctionnement :

# Tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis

Toute inscription et demande d'annulation doit être effectuée **par écrit** à la responsable de la garderie, ou par SMS au 06.64.54.27.08 ou par mail à mairie@lesmollettes.com

# Aucune inscription ou annulation effectuée oralement ou par téléphone ne sera prise en compte.

NOM				
PRENOM				
CLASSE				
CLASSE				
Mode d'inscription :				
☐ Occasionnel				
☐ Annuel				
Si vous avez coché, mode d'inscrip	tion annuel	, merci de préciser les	plages ci-dessous :	
JOURS		CANTINE		
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				
			A compter du :	
Qualité du signataire :				
Date :		Sign	ature :	

# **INSCRIPTION GARDERIE 2022-2023**

Heures de fonctionnement :

# Tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis

# Horaires des Garderies 7H30 –jusqu'à la classe / après la classe jusqu'à 18h30

Toute inscription et demande d'annulation doit être effectuée **par écrit** à la responsable de la garderie, ou par SMS au 06.64.54.27.08 ou par mail à mairie@lesmollettes.com

# Aucune inscription ou annulation effectuée oralement ou par téléphone ne sera prise en compte.

NOM			
PRENOM			
CLASSE			
Mode d'inscription :  ☐ Occasionnel			
☐ Annuel			
i vous avez coché, mode d'inscri	ption annuel, merci de ¡	préciser les plages ci-dessous :	
	GARDERIE		
JOURS	MATIN	SOIR	
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
JEODI			
VENDREDI			
		A compter du :	
Qualité du signataire :		•	
		C'arrah ar	
Date :		Signature :	

# AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT Année Scolaire 2022-2023

Je soussigné(e)	
Responsable légal de l'enfant (Nom Prénom)	
SANTE DE L'ENFANT	
Allergies et contre-indications médicales :	
Votre enfant bénéficie t'il d'un P.A.I. (Plan d'Accueil Individ	ualisé) pour raison médicale ?
Indiquer toute information concernant la santé de votre enfa	nt que vous souhaitez nous transmettre :
<ul> <li>Autorise les responsables de l'accueil périscolaire (anin</li> <li>A faire soigner l'enfant (Nom et prénom)</li> </ul>	•
- A hospitaliser et à prodiguer tous soins nécessaires e	n cas d'urgence.
Médecin traitant :	
Adresse et téléphone :	
Habilite la ou les personne(s) suivante(s) à prendre l'en	fant en charge à la sortie de la garderie :
NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :	
NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :	
NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :	
Certifie être titulaire du contrat d'assurance de Respon	
N° de police : Sous	scrit auprès de la compagnie d'assurance :
Adresse :	
PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE Nom: Qualité:	· N° tolonhono
Nom : Qualité :	
Nom : Qualité :	
Je certifie que les renseignements portés sur la présente fic	he sont exacts.
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement cant	
Qualité du signataire :Date :	Signature :

# MANGER LA CANTINE – ALLER A LA GARDERIE

	Je respecte le personnel de la cantine et j'écoute. Je ne joue pas avec la nourriture. Je parle doucement à table. Je ne crie pas et ne chante pas. Je vais aux toilettes et je me lave les mains avant de m'asseoir à table. Je ne vais pas aux toilettes pendant le repas. Je ne joue pas à table.	Je m'excuse, je nettoie ou je répare si j'ai fait une bêtise.  Une « feuille du comportement » avec 3 couleurs indiquant VERT - tout va bien jusqu'à ROUGE - réflexion nécessaire (graduation de
The state of the s	Je suis placé à table par un adulte. J'accepte d'être à côté de quelqu'un que je n'ai pas choisi. Je goûte de tout, c'est-à-dire 3 bouchées pour être sûr que je n'aime pas.	vert, Orange jusqu'à Rouge) est remplie chaque semaine et remis aux parents tous les mois, sauf consigne contraire (Covid). Dans tous les cas la responsable de la cantine/garderie est à disposition pour échanger sur ce sujet.
	Je respecte le personnel de la garderie et j'écoute. Je joue gentiment dans la cour ou dans la salle. Je demande pour prendre un jeu et le range quand j'ai fini. Je respecte les jeux des autres. J'utilise des poubelles et respecte les plantations.	Je m'excuse, je nettoie ou je répare si j'ai fait une bêtise.

Merci de lire et partager cette page avec votre enfant.